

Allocations familiales—Loi

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai fait ici plusieurs interventions au sujet du projet de loi, et au comité également, où j'ai fait remarquer que des trois éléments du système, celui des allocations familiales était le plus avantageux pour nos concitoyens les plus pauvres. C'est donc le meilleur élément du système. Je ferai également remarquer, monsieur le Président, que les parlementaires ont besoin de connaître les faits, d'effectuer une enquête ouverte, et que c'est nous, les parlementaires, qui devrions proposer des mesures législatives aux ministres, au lieu de l'inverse, particulièrement dans les domaines de politique sociale. Il s'agit là d'un principe démocratique beaucoup plus fondamental que le prochain gouvernement respectera, si j'ai mon mot à dire à cet égard, et qu'un gouvernement Clark respecterait très certainement.

M. Ogle: Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser une question au député qui vient de parler, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Je n'ai pas bien saisi sa réponse probablement parce qu'il n'a pas vraiment répondu. Mais je voudrais quand même lui poser une question dans un autre domaine car je sais que c'est un homme sérieux qui a une véritable vision politique.

Il a reproché au gouvernement de ne pas avoir de politique de la famille, et malgré le peu de temps qui lui est dévolu, j'aimerais qu'il nous dise ce qu'il ferait s'il était ministre, compte tenu de la situation sociale actuelle au Canada qui est une source de tension pour les familles, de la rupture de la cellule familiale, du grand nombre de familles séparées, des parents célibataires, bref un renversement de situation. Donc, pourrait-il nous faire part de ce qu'il considère comme une vraie politique de la famille de nos jours?

M. Hawkes: Quel sujet, monsieur le Président! Pour répondre à pareille question, il faut bien comprendre notre pays qui est diversifié sur le plan culturel, qui est très vaste et il faut faire preuve de souplesse dans les mesures qu'on entend faire adopter. Quand on compare des régions septentrionales comme le Yukon avec une grande ville comme Toronto, il faut prévoir des mesures qui tiennent compte du style de vie ainsi que du milieu géographique et économique dans lequel vivent les gens.

Je trouve donc qu'il incombe au gouvernement fédéral de soutenir les petites localités, les groupes régionaux et les gouvernements provinciaux et ainsi de suite en se faisant l'artisan d'une politique sociale qui favorise la vie familiale, qui aide les familles monoparentales ou simplement les familles traditionnelles. Le gouvernement fédéral doit donner le ton en s'affirmant comme un support moral, en coordonnant aussi les mesures prises, mais on ne prend pas un ministre à partie en lui disant: «Voilà la seule politique valable pour tous: tout le monde dans la même galère», que ce soit dans le domaine de la santé ou de la famille.»

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est la dernière fois, à titre de critique du NPD en matière de politique sociale, que je parle du bill C-132. J'entends résumer la position de notre parti concernant cette mesure rétrograde et dire encore une fois pourquoi nous nous élevons aussi énergiquement contre les limites de 6 et 5 p. 100 imposées à l'indexation des allocations familiales. J'espère du même coup pouvoir proposer des solutions de rechange qui profiteraient aux familles et aux enfants et qui retiendraient, j'espère, l'attention du gouvernement et de tous les partis.

Je ne peux, bien sûr, faire autrement que réitérer nos critiques à l'endroit du gouvernement qui présente une aussi vilaine mesure, une mesure qui pénalise des familles et des enfants qui souffrent déjà beaucoup du chômage, de la hausse du coût de la vie, et par conséquent de pauvreté chronique galopante comme on l'a démontré hier à la Chambre lorsqu'on a parlé des études publiées dernièrement par le Conseil de développement social du Canada. Nous estimons que le C-132 s'attaque au principe fondamental de l'universalité des programmes sociaux auquel nous souscrivons sans réserve, principe dont je vais parler dans un instant.

Mais après avoir entendu le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) qui a été incapable de m'expliquer la position des conservateurs concernant le principe de l'universalité, je dois rappeler encore une fois combien sont hypocrites ces députés sans chef qui n'ont aucune politique économique et sociale qui se tienne à offrir aux Canadiens. Il y a quelques minutes nous en avons eu un très bon exemple qui sera consigné au hansard, quand j'ai demandé au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) de nous expliquer la position conservatrice relativement à l'universalité des allocations familiales. Le député n'a pas pu répondre et le hansard pourra en témoigner.

● (1200)

Le parti conservateur s'étant prononcé en faveur du bill C-124, appuie donc le principe des limites de 5 et 6 p. 100 défini par le gouvernement. Nous le savons fort bien. Je le répète, d'après un sondage, 60 p. 100 des conservateurs sont contre le principe de l'universalité des allocations familiales. Cependant, comme ce n'est pas une façon de gagner des votes que de le mentionner publiquement, les conservateurs, ont donc décidé de voter contre le C-132 qui réduit l'indexation de l'allocation familiale. Je ne pense pas qu'ils agissent par principe, monsieur le Président, mais bien parce qu'ils savent que toute autre attitude serait impopulaire.

Quant à nous, nous nous sommes opposés au programme d'austérité préconisé par le gouvernement libéral parce qu'il est à la fois injuste, illogique et cruel. Ce matin, le ministre a précisé que le C-132 devrait être considéré comme un élément du programme global des 6 et 5 p. 100. Puisque c'est dans ce contexte que nous devons envisager ce projet de loi, je pense que les conservateurs ne peuvent faire autrement sans être taxés d'illogisme.

Comme je viens de le rappeler, le printemps dernier, le gouvernement, avec l'appui des conservateurs, a fait voter le C-124 qui restreint à 6 et 5 p. 100 les hausses salariales des fonctionnaires et cela pour donner l'exemple à tout le pays. Ce faisant, il enlève aux fonctionnaires le droit à la négociation collective. Ensuite, il a présenté le C-133 pour limiter l'indexation des pensions des fonctionnaires à la retraite lesquels, parce qu'ils avaient versé des cotisations, pouvaient s'attendre à être entièrement protégés contre l'inflation au moment de leur retraite. Revenant à la charge, les libéraux ont aussi fait adopter le C-131 la semaine dernière, en dépit d'une vive opposition de notre parti. Cette mesure réduit l'indexation des pensions de la vieillesse, pénalise les personnes du troisième âge qui sont bien obligées de payer les prix courants des aliments et du logement. La très grande majorité des personnes âgées, qui disposent d'un revenu fixe très modique, ont grand mal à subsister. Par ailleurs, j'ai longuement expliqué quelles conséquences cette mesure aurait sur les femmes âgées.